

Conseil municipal

Résolution 247
Séance du 07.12.2021

FONDATION IMMOBILIÈRE DE LA VILLE D'ONEX
BUDGET 2022

Vu les statuts de la Fondation immobilière de la Ville d'Onex, article 7, chiffre 1

Vu le budget de fonctionnement 2022 présenté au Conseil de fondation, avec un montant de Fr. 3'435'100.00 inscrit aux charges et un montant de Fr. 4'983'400.00 inscrit aux revenus, laissant apparaître un excédent de revenus de Fr. 1'548'300.00

Vu l'acceptation de ce budget par le Conseil de fondation en date du 24 novembre 2021

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide:

par 26 oui

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2022 de la Fondation immobilière de la Ville d'Onex, pour un montant de Fr. 3'435'100.00 aux charges et un montant de Fr. 4'983'400.00 aux revenus, laissant apparaître un excédent de revenus de Fr. 1'548'300.00.

* * *